



AOÛT 2004

<u>Le Verger de Tilly: certifié ISO 14001</u>	<u>Planification laitière adéquate à la Ferme Bisman</u>
<u>Goûtez notre belle région!</u>	<u>Cultiver, est-ce un jeu de loterie?</u>
<u>L'aménagement des cours d'eau de A à Z</u>	<u>Démonstration d'aires d'abreuvement</u>
<u>Des agronomes honorés</u>	<u>Des tomates de serre plus productives</u>
<u>Les marchés de VSC</u>	<u>Femelles reproductrices désirées par VSC</u>
<u>Après-midi d'information à l'érablière</u>	<u>Le périple du lisier de bovins</u>
<u>Des visites enrichissantes</u>	<u>Le PAA: utile et rentable pour développer son entreprise</u>
<u>De la suite dans les idées</u>	<u>Programme Prime-Vert et pollution diffuse</u>
<u>Structures d'entreposage couvertes: prudence!</u>	<u>Rendez-vous agroalimentaire</u>

ACCUEIL VISION

ACCUEIL



vos commentaires



DATE PARUTION	Agroenvironnement	ACCUEIL VISION
---------------	-------------------	----------------

Le Verger de Tilly inc.: certifié ISO 14001

Annie Goudreau, agronome, conseillère en agroenvironnement

Peu d'entreprises agricoles en Amérique du Nord peuvent s'afficher ISO 14001. Le Verger de Tilly de Saint-Antoine-de-Tilly peut, depuis quelques jours, arborer fièrement cette certification reconnue mondialement (www.vergerdetilly.com). Il s'agit du premier verger au Québec, et même au Canada, à obtenir cette certification.

Plusieurs pensent que les certifications ISO ne sont réservées que pour les grandes compagnies et qu'elles ne touchent que le secteur industriel. Pourtant, la certification environnementale ISO 14001 est accessible pour le milieu agricole et surtout elle peut s'adapter à une entreprise familiale. Le Verger de Tilly est l'exemple concret de cette possibilité. En fait, cette ferme s'est vue officiellement accorder la certification ISO 14001 par le Bureau de Normalisation du Québec (BNQ) à la fin du mois dernier.

L'entreprise familiale Le Verger de Tilly inc. se compose de trois générations dont M. Boris Maltais et Mme Charlotte Claveau, leur fils Denis Maltais et sa conjointe Lucie Fortin et leurs enfants, Andréa et Catherine. Cette ferme, déjà bien connue dans la région pour ses pommes, cultive aussi des framboises et des bleuets, le tout sur une superficie de plus de 9 hectares. En plus de la vente de produits frais et de l'autocueillette, les propriétaires transforment leurs fruits en jus, beurre, gelée, moût, vinaigre, etc.

Depuis plusieurs années, Denis Maltais, consulte régulièrement Luc Urbain, agronome au MAPAQ, pour optimiser la gestion des cultures et par ricochet, la gestion environnementale. Pour implanter la certification ISO 14001, le Verger de Tilly s'est d'abord donné une politique environnementale. Cette politique établit les lignes directrices et confirme leur engagement à protéger et à préserver l'environnement dans l'optique d'un développement durable. Le Verger de Tilly s'est donc engagé à intégrer tous les volets qui touchent l'environnement dans ses pratiques de gestion. Pour cheminer vers cette certification, les gestionnaires ont fait appel aux services de la Société d'Expertise Envirotest qui les a aidés à identifier les impacts environnementaux des activités de l'entreprise, à cibler et à appliquer des objectifs, des responsabilités et des règles de travail.

La certification ISO, reconnue dans plus de 110 pays, assure que l'entreprise certifiée se conforme à la

norme ISO 14001 qui définit un rigoureux système de gestion environnementale. ***La certification environnementale permettra d'augmenter la confiance des partenaires dans l'entreprise, de rehausser son image corporative et aussi d'améliorer la position concurrentielle de cette dernière.***

Le Verger de Tilly est l'une des entreprises agricoles participant au projet de certification dans le cadre de l'entente AGRISO. Ce projet pilote encourage la participation de 18 fermes qui ont été sélectionnées pour élaborer un système de gestion permettant d'atteindre cette certification environnementale. De ce nombre, 4 entreprises sont situées sur le territoire de la Chaudière-Appalaches.

Le projet actuellement en cours prévoit développer et promouvoir, d'ici 2005, un modèle de système de gestion environnemental (SGE) pouvant mener à une certification ISO 14001, et ce, dans le contexte de la production agricole québécoise. Ainsi, dès 2005, il sera possible de promouvoir la certification environnementale dans les fermes du Québec. Les modèles de SGE seront accessibles à toutes les entreprises agricoles et comporteront de nombreux avantages. Une gestion environnementale des entreprises agricoles permettra notamment de réduire les risques environnementaux liés à l'agriculture, d'assurer la protection des personnes et la conservation des ressources et de réduire les coûts d'exploitation de l'entreprise.



vos commentaires



Mise à jour: 2004-08-20



Goûtez notre belle région!

Angèle Bilodeau, directrice régionale adjointe

La saison estivale est déjà avancée. Une période bien agréable riche en activités et en événements de toutes sortes. Peut-être êtes-vous de ceux ou celles qui avez parcouru la région cet été pour assister à une pièce de théâtre estival, pour admirer les montgolfières de Festivent et participer à la 1^{re} édition du Salon agroalimentaire régional, pour visiter une exposition agricole ou tout simplement pour admirer notre belle campagne.

Sous les airs de musique folklorique ou de grondement de tracteurs, sous un panorama d'érablières ou de champs de canola, sous des parfums de maisons fleuries ou de foin fraîchement coupé, vos yeux, vos oreilles, votre nez en ont sûrement profité autant que rêvé lors des grands froids de l'hiver dernier. Mais, vous êtes-vous délectés autant que souhaité? Sûrement, si vous avez pris le temps de **goûter notre belle région de la Chaudière-Appalaches.**

Une région où qualité, quantité et diversité sont au rendez-vous. Au rendez-vous des cueilleurs de fraises et des cueilleurs de pommes, au rendez-vous des amateurs de fromages et de bons pains, au rendez-vous des amants de la nature et des fins gourmets. Une région où l'été, les fruits, les légumes et les produits transformés garnissent les tablettes des supermarchés bien sûr, mais aussi celles des marchés publics et des nombreux kiosques à la ferme que l'on trouve avec joie ici et là le long de nos routes rurales. Une région où le savoir-faire impressionnant et ingénieux des gens qui l'habitent n'a pas son pareil pour vous concocter un délicieux fromage de chèvre, un succulent cidre de glace, un canard confits ou une tarte au sirop d'érable bonne à s'en lécher les doigts.

Goûter sa région, c'est une expérience agrotouristique inoubliable, un parcours rempli de découvertes où vous aurez la chance de rencontrer des gens sympathiques florissant leurs jardins et fiers de leurs produits cultivés ou transformés avec passion. Ces produits, vous les trouvez parfois bien annoncés dans Internet, dans un journal local, dans un dépliant touristique ou parfois simplement par hasard, en déjeunant dans un gîte ou lors d'une ballade en famille. Ils sont présentés sous l'appellation «produits du terroir», «produits de la ferme», «produits de chez nous» ou tout

simplement sous l'écriteau «fruits, légumes, produits de l'érable à vendre».

Goûter sa région c'est assurer le gagne-pain de ceux et celles qui mettent leurs talents pour garnir notre assiette de ces petits quelques choses qui font la différence. C'est s'offrir une assiette santé, remplie de vitamines. C'est se rassasier de produits frais, cultivés dans le respect de l'environnement. C'est encourager l'économie locale et régionale, créer de l'emploi et assurer la pérennité de ses infrastructures scolaires, culturelles et municipales. **Bref, c'est garder son village bien vivant.**

Trop tard me direz-vous, vous n'avez pas eu le temps, les vacances sont terminées et l'été, déjà trop avancé. Qu'à cela ne tienne, l'automne aux multiples couleurs est sans pareil en Chaudière-Appalaches. En auto, en moto ou en vélo, il est encore temps de sillonner nos campagnes, de visiter nos villages et nos marchés publics afin de découvrir les petits trésors qui caractérisent notre grande région. Qui saurait résister devant un succulent apéritif aux framboises, un beau panier de pommes, une marinade maison ou encore une assiette garnie de fromages fins et de pain d'antan?

Vraiment, il n'est pas trop tard pour s'offrir des petits plaisirs et en faire profiter ses proches. Et pourquoi pas faire quelques provisions qui feront le bonheur de vos hôtes lors d'un souper entre amis ou qui pourraient très bien garnir votre prochain arbre de Noël.

Vraiment, il n'en tient qu'à nous d'investir chez-nous et de contribuer à notre prospérité locale et régionale. Goûter sa région, c'est contribuer à consolider et à développer une industrie agroalimentaire qui procure près de 28 000 emplois et qui génère des recettes de 3,8 milliards de dollars.



vos commentaires



2004.08.20



Des agronomes honorés

Pierre Lemay, agronome, conseiller régional en communication

Notre collègue Luc Urbain, agronome, a été honoré par l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) et a reçu la Médaille de distinction agronomique. C'est à l'occasion de son 67^e Congrès qui s'est déroulé les 11 et 12 juin dernier à Sherbrooke, sur le thème «Vers une politique agricole durable», que l'OAQ a remis cette prestigieuse médaille à ce conseiller régional en horticulture émérite. Dans le cadre du même congrès, un ancien collègue, l'agronome Luc Boutin, a été décoré Commandeur de l'Ordre du Mérite Agronomique.

LUC URBAIN HONORÉ

La **Médaille de distinction agronomique** reconnaît le travail exceptionnel d'un agronome pour un projet, une cause particulière ou des actions ponctuelles ayant contribué à l'évolution de l'agroalimentaire ainsi qu'à la promotion et à la reconnaissance de la profession agronomique.

Après avoir obtenu son baccalauréat en agronomie à l'Université Laval en 1982, l'agronome Luc Urbain a fait sa marque dans le secteur horticole, plus particulièrement dans le secteur des petits fruits. Reconnu pour son franc parler et son esprit créatif, il se distingue en exerçant une vigie de tous les instants en ce qui a trait à l'innovation technologique dans les productions comme la pomme, le bleuets, la fraise et la framboise. Collaborateur à la révision et à la rédaction de plusieurs guides sur les petits fruits, il a entre autres rédigé le *Guide de protection du bleuets* publié par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ). Au cours des dernières années, il s'est démarqué en prenant une part de plus en plus grande en ce qui a trait à la vulgarisation en pilotant le site Internet Agri-réseau sur les *petits fruits*, en étant associé à une foule d'initiatives pour la mise en marché des produits horticoles et en animant en saison estivale une chronique hebdomadaire sur les ondes de la Première Chaîne de Radio-Canada.

Après ses études, soit de 1982 à 1987, l'agronome Luc Urbain œuvre aux Industries Lassonde inc. et il

devient responsable d'un verger expérimental. De 1987 à 1989, il passe au MAPAQ où il devient spécialiste en production fruitière et devient responsable du réseau provincial d'essais de cultivars d'arbres fruitiers. Depuis 1989, toujours à l'emploi du ministère, il est conseiller régional en horticulture tout en cumulant le rôle de spécialiste provincial pour les petits fruits et d'avertisseur pour le réseau d'avertissements phytosanitaires. Félicitations Luc pour cet honneur bien mérité!

UN HONNEUR POUR LUC BOUTIN

La décoration de **Commandeur de l'Ordre du Mérite Agronomique** est décernée annuellement à quelques agronomes qui ont fait leur marque dans la pratique de la profession. C'est la décoration qu'a reçu l'agronome Luc Boutin.

Pour celles et ceux qui s'en rappellent, Luc Boutin a d'abord été agronome de comté durant près de vingt-cinq ans dans la région qu'on appelait à une certaine époque Beauce-Appalaches. Comme il se plaisait à le dire lui-même, et comme je le soupçonne de le dire encore aujourd'hui, c'était et c'est une des régions les plus prospères du Québec.

Il a travaillé de 1963 à 1968 au Bureau des renseignements agricoles de Lac-Etchemin et de 1968 à 1987, il était en poste au Bureau des renseignements agricoles de Saint-Isidore. À compter de 1987, il devint adjoint exécutif du sous-ministre adjoint à la production et aux affaires régionales et de 1992 à 1996, il était adjoint exécutif du sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et secrétaire général du MAPAQ. Enfin, depuis sa retraite de la fonction publique en 1996, il opère un bureau privé de consultation en agriculture avec un de ses fils agronome, en Chaudière-Appalaches, plus précisément dans le secteur de Lévis.

Luc Boutin s'est fait connaître et reconnaître par une clientèle agricole qui a su apprécier ses talents de vulgarisateur et son sens pratique teinté d'un humour qu'il a su mettre à profit pour favoriser l'adoption de nouvelles pratiques ou façons de faire. Toutes nos félicitations, Luc!



vos commentaires



2004.08.20



L'aménagement des cours d'eau de A à Z

Donald Lemelin, ingénieur, conseiller régional en conservation des sols

Qu'est-ce qu'un cours d'eau? Quels travaux puis-je entreprendre? À qui dois-je m'adresser? Combien ça coûte? Par où faut-il commencer? De plus en plus de travaux sont nécessaires dans les cours d'eau pour en améliorer la qualité, mais ceci doit être fait dans le respect de la réglementation. Afin d'en savoir plus sur le sujet, mettez à votre agenda la date du 26 août prochain!

La Fédération de l'UPA de Lévis-Bellechasse vous propose une journée d'information et de démonstration au champ qui aura lieu le jeudi 26 août 2004, à 9 heures à la salle de l'aréna de Saint-Isidore situé au 128, rue Coulombe. Il y aura des conférences du MAPAQ, du MENV, de la MRC, des chargés de projet et des témoignages de producteurs.

En après-midi, il y aura visite de sites aménagés à la Ferme Arolène de Saint-Isidore, réalisés dans le cadre d'un projet de bassin versant assez unique en région. Les quatre productrices et producteurs impliqués, le MAPAQ, le Club de fertilisation de la Beauce et l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) ont mis la main à la pâte afin de réaliser des travaux dans ou en bordure de cours d'eau. On connaît déjà certains bénéfices de ces travaux mais le suivi de la qualité de l'eau va permettre d'en mesurer les effets de façon scientifique. C'est à voir absolument. Un arbre vous sera remis. Inscription pour le dîner auprès de l'UPA de Lévis-Bellechasse: (418) 872-0770.



vos commentaires

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec



2004-08-20



DATE PARUTION	Production <u>bovine</u>	ACCUEIL VISION
---------------	-----------------------------	----------------

Les marchés de VSC

Denis Brouillard, agronome, conseiller régional en productions animales

La filière des Viandes sélectionnées des cantons (VSC) est très active. En effet, elle progresse constamment de sorte qu'elle propose maintenant un cahier des charges et des prix supérieurs à ceux du marché conventionnel.

DEUX NOUVEAUX MARCHÉS OUVERTS

En étudiant le tableau des prix de 2004, vous serez peut-être attirés par le marché de cette filière. Ne considérez pas que les prix, considérez aussi le cahier des charges. Il n'y a pas de prix supérieur ni de prime sans exigences. Pour vous faire une idée de ce que cela implique, n'hésitez pas à questionner les représentants de la filière. Deux marchés vous sont maintenant accessibles: celui des veaux d'embouche préconditionnés et celui des femelles de reproduction. Dans chaque cas, les exigences sont précises.

VEAUX D'EMBOUCHE PRÉCONDITIONNÉS

Ce marché est proposé aux producteurs qui acceptent d'élever des veaux d'embouche ayant une des compositions génétiques désirées par la filière VSC. En somme, les veaux sont issus d'une mère qui n'a pas de race terminale dans sa composition génétique. La composition génétique des mères doit être acceptée par la filière. Le père de ces veaux doit nécessairement être de race Parthenaise. Pour obtenir plus de renseignements sur ce nouveau marché, veuillez communiquer avec un des administrateurs de VSC suivants: Henri Lemelin, président, Cookshire, (819) 875-5138 ou Camil Cloutier, vice-président, Saint-Zacharie, (418) 593-7364.

FEMELLES DE REPRODUCTION

Cet autre marché s'adresse aux éleveurs de bovins pur-sang qui sont disposés à produire des

femelles hybrides conformes aux exigences de la filière VSC. Dans un document intitulé *Femelles reproductrices désirées par les Viandes sélectionnées des cantons*, cette filière précise la composition génétique qu'elle considère optimale pour ses besoins. Cependant, elle mentionne aussi les compositions génétiques présentement acceptées ou tolérées. Vous pouvez donc planifier vos choix génétiques en fonction des exigences de la filière VSC si cela vous convient. Notez que les exigences sont évolutives mais connues.

Si vous avez l'intention de produire de telles femelles de reproduction pour les producteurs de veaux VSC ou si vous désirez obtenir le document mentionné précédemment, veuillez communiquer avec moi au (418) 386-8121, poste 277. Je vous accompagnerai dans vos démarches, évaluerai les femelles à vendre et pourrai faciliter la vente, cet automne, de celles qui seront conformes aux exigences de VSC.

Tableau des prix 2004 VIANDES SÉLECTIONNÉES DES CANTONS

BOUVILLONS											
livres	650 à 660	661 à 670	671 à 680	681 à 690	691 à 700	701 à 800	801 à 810	811 à 820	821 à 830	831 à 840	841 à 850
\$/ livre	1,34	1,33	1,32	1,31	1,30	1,29	1,28	1,27	1,26	1,25	1,24
\$/ veau	871,00 à 884,40	884,40 à 891,10	891,10 à 897,60	897,60 à 903,90	903,90 à 910,00	910,00 à 1032,00	1032,00 à 1036,80	1036,80 à 1041,40	1041,40 à 1045,80	1045,80 à 1050,00	1050,00 à 1054,00
livres	650 à 660	661 à 670	671 à 680	681 à 690	691 à 700	701 à 800	801 à 810	811 à 820	821 à 830	831 à 840	841 à 850
\$/ livre	1,22	1,21	1,20	1,19	1,18	1,17	1,16	1,15	1,14	1,13	1,12
\$/ veau	793,00 à 805,20	805,20 à 810,20	810,20 à 816,00	816,00 à 821,10	821,10 à 826,00	826,00 à 936,00	936,00 à 939,60	939,60 à 943,00	943,00 à 946,20	946,20 à 949,20	949,20 à 952,00

VALEUR: la valeur d'un veau préconditionné d'une strate supérieure n'est pas inférieure à la valeur d'un veau d'une strate inférieure.

PRIMES: il y a deux primes possibles. Une prime de conformité égale à 0,03\$ la livre à l'entrée d'un veau préconditionné en atelier de finition et une prime sur le rendement en viande maigre, carcasse chaude, de 0,03\$ la livre si le rendement est égal ou supérieur à 60%.

CONDITIONS: pénalité de tous les frais occasionnés par une génisse ou taure gestante, incluant la perte de la femelle, et perte des primes potentielles; pénalité de 50\$ par veau pour la présence d'une ou deux cornes et perte des deux primes potentielles; pénalité de 75\$ par veau pour la présence d'une ou deux testicules et perte des deux primes potentielles.



vos commentaires



2004-08-24



Après-midi d'information à l'érablière

Alain Boily, agronome, conseiller régional en acériculture

Un domaine qui s'industrialise comme l'acériculture vit de grands changements dans un laps de temps très court. Beaucoup de concepts sont bousculés à tel point que chacun se demande si ce qui arrive est bon ou non. Dans ce brassage d'idées et de façons de faire, il faut quand même produire, s'informer et se préparer pour le printemps prochain.

Pour une 17^e année, le MAPAQ tiendra plusieurs journées d'information dans les érablières de la région. Ces journées veulent répondre aux besoins des acériculteurs et acéricultrices. Nous aborderons des thèmes d'actualité tels: l'aménagement forestier, la plantation, l'installation de tubulure enfouie sous terre et l'évaporation. Les animateurs proviendront du MAPAQ et des clubs d'encadrement technique. Ces journées auront lieu aux endroits suivants:

Lac-Frontière, le mardi 5 octobre 2004

Luc Couture, 25, rang de la Société

Caractéristiques: 20 000 entailles, évaporateur haute performance, aménagement acérico-forestier réalisé.

Saint-Pierre-de-Broughton, le mercredi 6 octobre 2004

Viateur Cloutier, 197, rang 11

Caractéristiques: 11 500 entailles en forte pente, lavage par aspiration, membre d'un club acéricole, tubulure enfouie.

Honfleur, le jeudi 14 octobre 2004

Érablière Gabriel Fortier inc. (Gaétan Fortier), rang le Grand Buckland

Caractéristiques: 14 000 entailles, plantation de feuillus, tubulure enfouie, jardinage acérico-forestier, membre d'un club acéricole.

Saint-Cyprien, le vendredi 15 octobre 2004

Roger Rodrigue, rang 3 ouest

Caractéristiques: 7000 entailles, évaporateur à l'huile, projet de construction de cabane.

Nous vous invitons à participer à la journée qui vous convient le mieux. Pour suivre le groupe et ne rien manquer des informations qui seront transmises, veuillez noter que les visites commenceront à **13 heures précisément** et se termineront vers 16 heures. Au plaisir de vous rencontrer!

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter votre centre de services du MAPAQ: Lac-Etchemin (418) 625-9001, Lévis (418) 837-7105, Montmagny (418) 248-8901, Saint-Flavien (418) 728-3136, Saint-Georges (418) 226-3200, Sainte-Marie (418) 386-8116 ou Thetford Mines (418) 338-2108.



vos commentaires



2004-08-20



DATE PARUTION	<u>Horticulture</u>	ACCUEIL VISION
---------------	---------------------	----------------

Des visites enrichissantes

Luc Urbain, agronome, conseiller régional en horticulture

La production de bleuets en corymbe, en région, est relativement jeune; la plupart des plantations sont âgées de moins de 6 ans et ne sont qu'en début de production. Dans le but de mieux évaluer la région sur des plantations plus vieilles, une dizaine de producteurs de la région ont participé à la mi-juillet à une visite de trois bleuetières dans la région de la Montérégie.

Monsieur Paul Gadbois de Rougemont nous a reçu pour notre premier arrêt. Ce producteur fut probablement l'un des premiers au Québec à implanter du bleuets en corymbe à la fin des années '70. Innovateur à l'époque, sa première plantation, encore existante aujourd'hui, comportait des cultivars tels: *Rancocas*, *Berckley*, *Bluetta*, *Bluecrop* et *Rubel*. Il est intéressant de constater qu'après plus de 25 ans ces plants conservent une production intéressante, même si le calibre des fruits n'est pas toujours au rendez-vous. Au cours des ans, de nouvelles plantations ont été ajoutées avec des cultivars comme *Patriot*, *Spartan*, *Nelson* et *Blueray*. L'irrigation goutte-à-goutte et une fertilisation fractionnée lui permettent de conserver des plants d'une bonne vigueur.

Il utilise, depuis le tout début de ses plantations, de la pulpe de pomme comme paillis au sol. Cette pulpe de pomme est en fait le résidu du pressage de la pomme de laquelle on a extrait le jus. L'intérêt pour ce produit vient de son acidité (pH de 3,5), de son apport comme matière organique et de son faible coût; il n'y a que le transport à payer. Cette pulpe doit cependant être compostée avant utilisation pour éliminer la germination des graines de pommiers présentes. Pour le contrôle des mauvaises herbes, monsieur Gadbois n'utilise plus d'herbicides résiduels (Casoron ou Sinbar) mais il travaille uniquement avec des herbicides de contacts (Roundup ou Gramoxone) appliqués à l'aide d'un appareil qu'il a lui-même conçu. Les oiseaux demeurent aussi un problème important. Lors de notre visite, il s'apprêtait justement à installer des filets car déjà des merles se régalaient des fruits bleus.

Notre second arrêt fut chez monsieur Michel Lareau à L'Acadie. Par ses travaux de recherche, cet ancien chercheur d'Agriculture Canada a joué un grand rôle dans l'introduction et la promotion de cette culture au Québec. À la retraite maintenant, il continue d'entretenir sa plantation vieille de plus de vingt ans. Son sol lourd ne se prêtait pas vraiment à cette production; il a su quand même, par des apports importants de mousse de tourbe et de bran de scie et une plantation en butte, maintenir un milieu propice pour le développement des plants. À cet effet, pour diminuer les apports, les plantations sont faites en rangées doubles.

Pour lui, *Patriot* demeure un cultivar intéressant malgré sa faible productivité cette année. Ce cultivar lui a aussi permis une production importante en 2003 alors que les bleuetières de la Montérégie et de l'Estrie étaient touchées par une très faible production suite à l'hiver précédent. Le type de plantation, en rang double, ne se prête pas réellement à l'irrigation goutte-à-goutte avec un seul tuyau au milieu des rangs. Pour régler ce problème, il a dû installer en surplus un système par aspersion. La fertilisation demeure aussi pour lui un point à surveiller. Malgré une récolte plus faible que prévue cette année, monsieur Lareau se dit relativement satisfait de ses résultats.

Pour terminer, monsieur Lionel Moreau de Saint-Pie a accueilli notre groupe. Ce producteur a participé l'an dernier à un projet permettant l'élaboration d'un appareil pour l'application de bran de scie sous les plants. Semblable à un petit chariot à ensilage, il permet l'application rapide du bran de scie sur toute sa plantation. Cet épandeur possède son propre moteur et peut donc être tiré sans problème avec un véhicule tout terrain sans prise de force.

Des essais de cultivars peu rustiques au Québec ont aussi lieu sur son site: on pense ici à *Toro* et *Sierra*. Dans les outils de protection contre les oiseaux, l'utilisation du filet demeure essentielle pour ce producteur. Son installation, assez simple, consiste en des poteaux fixes et ancrés dans du ciment sur le pourtour de son champ. Des fils de nylon maintiennent le filet au-dessus des plants et sont supportés par des tuteurs amovibles en bambou.

Bref, des visites très enrichissantes et dont les producteurs participants retireront de nombreuses informations pertinentes pour leur entreprise.



vos commentaires





De la suite dans les idées

Sylviane Jinchereau, agronome, conseillère en agroenvironnement

Maintenant que vous connaissez bien le principe du bilan alimentaire (parce que vous avez lu avec une extrême attention mes deux précédents articles parus en avril et juin), laissez-moi vous parler d'application à la ferme et de réduction de taux de phosphore dans l'alimentation des animaux.

Vous avez entendu parler du banc d'essai de Saints-Anges? Dans le cadre de ce vaste chantier, seulement 18 des 45 entreprises à l'étude ont présenté un bilan de phosphore en surplus. Dans plusieurs cas, le bilan alimentaire a été utilisé pour confirmer la charge en phosphore mais aussi, et surtout, pour trouver des pistes de solutions réglant cette problématique. Dans le cas des fermes laitières, une des solutions souvent mentionnée est la réduction des taux de phosphore dans l'alimentation.

FERME PROLANGES INC.

Plusieurs entreprises sont réticentes à diminuer cet élément, de peur de perturber leurs performances en ce qui a trait à la reproduction. La Ferme Prolanges inc., propriété de Marcel Perreault et de Ginette Groleau, a fait face à cette situation. Grâce à la collaboration des divers professionnels oeuvrant dans cette entreprise, un diagnostic a été établi: cette exploitation laitière et porcine se retrouvait en situation de surplus de phosphore.

L'étude de la situation a démontré qu'il était possible de diminuer les rejets à la source dans la production laitière, en appliquant les nouvelles normes en alimentation qui suggèrent des taux de phosphore moindres dans la ration alimentaire. Les rations balancées entre 0,45% et 0,48% de phosphore ont été ramenées à 0,40% de phosphore. Depuis septembre 2003, l'entreprise applique ce taux de phosphore dans l'alimentation de ses vaches laitières et n'a vu aucun impact négatif sur le troupeau. Les chaleurs, les taux de saillie et de conception, ainsi que d'autres paramètres de performance reproductive ont fait l'objet de suivis particuliers: cela a permis de conclure que la modification du taux de phosphore ne les avait en rien affectés. L'entreprise souhaite maintenant regarder de plus près l'alimentation des génisses et des taures qui, combinée à des ententes d'épandage, pourrait régler leur problème de surplus.

FERME YVON PERREAULT INC.

Pour sa part, la Ferme Yvon Perreault inc. avait déjà amorcé une modification des taux de phosphore dans les aliments de leur maternité et engraissement. Solange Thivierge et Yvon Perreault fabriquent certaines de leurs moulées et achètent également des moulées complètes. Depuis novembre 2002, le phosphore des moulées pour les porcs à l'engrais avait été réduit. Suite au bilan alimentaire fait dans le cadre du banc d'essai, les moulées à truies ont également été révisées. Le tableau ci-joint permet de comparer les taux de phosphore appliqués à l'origine et ceux appliqués aujourd'hui.

Taux de phosphore de certaines moulées servies à la Ferme Yvon Perreault inc.

Type de moulée	% de phosphore à l'origine	% de phosphore aujourd'hui
Truie gestation	0,64	0,63
Truie lactation	0,66	0,65
Début	0,53	0,46
Croissance	0,48	0,43

Tout comme pour la Ferme Prolanges inc., l'entreprise d'Yvon Perreault n'a vu aucun effet négatif sur les performances animales, tant au niveau de la truie que du porc à l'engrais. De plus, les propriétaires de l'entreprise affirment avoir constaté une baisse au niveau du coût d'achat de la moulée et sont très satisfaits de savoir qu'ils sont sur la bonne voie pour régler leur problème de surplus de phosphore. Ils sont présentement à regarder la possibilité d'ajouter une troisième phase d'alimentation pour les porcs en engraissement afin de réduire davantage les rejets à la source. Enfin, pour conserver leur qualité de vie, ils comptent rentabiliser leur production en diminuant leur coût par porc produit plutôt qu'en augmentant leur cheptel. Bravo!

Ces deux cas d'entreprises agricoles sont de belles preuves qu'il est possible d'appliquer les nouveautés apportées par la recherche scientifique. Bien sûr, il est important de consulter les spécialistes en nutrition animale avant de faire des changements importants afin de ne pas compromettre les résultats d'élevage.



vos commentaires

2004-08-20



Structures d'entreposage couvertes: prudence!

Michel Fortier, ingénieur, conseiller régional en génie rural

Au Québec, il se construit de plus en plus de structures d'entreposage de fumier et de lisier avec une toiture. L'installation d'un toit sur une structure d'entreposage, en plus d'éliminer les eaux de précipitations et ainsi réduire les volumes de lisier à entreposer et à épandre, réduit la propagation des odeurs. Toutefois, l'installation d'un toit sur une structure d'entreposage de fumier ou de lisier peut engendrer un risque pour la santé et la sécurité de l'agriculteur à cause des gaz générés par la fermentation à l'intérieur de cette structure. Des gaz dangereux pour la santé y sont produits et des précautions doivent être prises près ou dans les structures d'entreposage couvertes.

AVANTAGES DES STRUCTURES COUVERTES

Au Québec, les précipitations annuelles qui s'accumulent dans les réservoirs à lisier varient entre 0,6 et 0,8 mètre. Cela représente des volumes supplémentaires considérables à entreposer et à épandre. Réduire le volume à gérer passe nécessairement par l'élimination des précipitations dans les structures d'entreposage. En présence d'une toiture, le volume de lisier peut être réduit de 15 à 30%. Les avantages d'un réservoir recouvert d'un toit sont nombreux pour le producteur, soit: l'augmentation de la capacité utile du réservoir ou la diminution des coûts de construction d'un réservoir de plus petite capacité, à cause de l'élimination des précipitations; la réduction des coûts liés à l'épandage; la diminution des pertes ammoniacales; l'augmentation de la valeur du lisier comme engrais et la réduction des odeurs. Pour le producteur agricole, le principal désavantage d'une telle toiture est son coût de construction. En santé et sécurité, le principal désavantage d'une toiture est la création d'un espace clos où sont produits des gaz toxiques, ce qui amène une augmentation des risques pour la santé.

RÉSERVOIRS À LISIER

Pour les élevages de porcs, mais aussi dans certaines fermes bovines (veaux de lait), les déjections sont sous forme liquide. Le diamètre des réservoirs d'entreposage varie de 15 à 40 mètres. Un toit fixe en bois, en acier ou en béton y est souvent construit; il existe aussi un modèle de toit gonflé et amovible. L'accès au réservoir pour la reprise du lisier se fait par l'entremise d'une porte située au bas de la toiture ou par le retrait

d'une partie de la toile. Cet accès est l'unique endroit où le producteur peut installer la pompe pour le brassage et la vidange du lisier. La vidange libère d'importantes quantités de gaz de fermentation en raison de l'agitation de celui-ci. Les gaz, particulièrement le sulfure d'hydrogène, sont évacués par cet accès ou par des événements situés au sommet du toit (structure rigide seulement). Pour les réservoirs possédant un toit amovible, les gaz sortent uniquement par l'ouverture créée par la partie entrouverte de la toile. Dans de précédents modèles, les gaz sortaient par une ouverture en forme de porte.

ABRIS À FUMIER

Pour les fermes laitières et bovines, les structures d'entreposage de fumier solide sont généralement plus complexes. Dans nombre de fermes, la partie liquide du fumier est séparée du solide, créant ainsi deux zones distinctes d'entreposage. Cela donne lieu à une diversité dans la forme et l'aspect des structures d'entreposage. Le toit est généralement constitué d'une structure fixe en bois ou en acier recouverte de tôle. Généralement, ces structures permettent une aération naturelle et les gaz de fermentation peuvent s'échapper plus librement. La vidange de ces structures d'entreposage présente moins de risques d'intoxication, car il n'y a pas d'agitation des déjections comme pour le lisier. Toutefois, certaines opérations de transfert du purin, de la partie de l'abri pour fumier solide vers le purot, peuvent générer des concentrations mortelles de sulfure d'hydrogène (H_2S).

RISQUES POUR LE TRAVAILLEUR

Travailler près d'une structure d'entreposage peut représenter un risque qui varie selon sa configuration. Le risque de chute est sans doute le plus important. D'ailleurs, les quelques accidents mortels survenus au cours des 15 dernières années l'ont été dans ces circonstances et la moitié de ceux-ci concernaient des enfants. Quant aux risques attribuables aux gaz de fermentation, ils sont bien connus pour les élevages porcins, laitiers et bovins. Il y a quelques années, il y a eu de nombreuses intoxications et quelques mortalités dans les préfosse de plusieurs fermes. Il a clairement été démontré que le brassage ou l'agitation du lisier libère des gaz de fermentation, notamment du méthane et du H_2S . La plupart des intoxications graves ou mortelles survenues au Québec ont été reliées à la présence de concentrations élevées de H_2S dans ces milieux. En effet, à des concentrations de 1000 parties par million (ppm) et plus de H_2S , il suffit d'une seule inspiration pour engendrer une perte de conscience rapide et la mort.

Les réservoirs à lisier deviennent donc des milieux à risques lors de l'agitation et de la vidange. L'agitation du lisier et la manipulation du fumier libèrent des gaz de fermentation qui ne peuvent s'échapper que par les ouvertures des portes ou les événements de la structure d'entreposage. Si le travailleur se trouve à ces endroits, il risque de recevoir, dans la zone où il respire, des gaz en concentrations potentiellement dangereuses.

Les structures couvertes doivent parfois être considérées comme des espaces clos ou confinés. Lors de la vidange du lisier de porc, l'agitation ou le brassage peut libérer d'importantes quantités de gaz de fermentation dans la zone de travail de l'agriculteur et peut causer des intoxications graves. Des évaluations récentes ont permis de documenter ce risque. Lors de l'agitation du lisier de porc pour la vidange du réservoir, des concentrations de H_2S variant entre 0 et 2200 ppm ont été mesurées à la surface du lisier. De plus, les relevés de l'explosibilité du milieu démontraient une accumulation de gaz combustibles variant entre 0 et 100% de la limite inférieure d'explosibilité (LIE). À une occasion, les concentrations de gaz combustibles comme le méthane ont largement dépassé la LIE, générant ainsi un milieu potentiellement explosif. Étant donné la configuration des réservoirs recouverts par un toit amovible, les gaz de fermentation ne peuvent sortir que par la porte d'entrée. Les concentrations de H_2S peuvent s'avérer élevées à cet endroit. Des concentrations variant entre 10 et 220 ppm ont été mesurées.

Dans les fermes laitières et bovines, lors de la reprise du fumier, les concentrations émises à proximité, soit à moins d'un mètre de l'amoncellement, ont varié entre 0 et 400 ppm de H₂S. Cette opération expose le travailleur à des concentrations moindres de H₂S que celles mesurées, étant donné qu'il est éloigné de quelques mètres de l'amoncellement lorsqu'il opère un tracteur ou une pelle mécanique pour la vidange de la structure. L'agitation soudaine de purin emprisonné à proximité de l'amoncellement de fumier peut générer des expositions de gaz très importantes. Des concentrations de plus de 250 ppm de H₂S ont été mesurées, et ce, durant plusieurs minutes consécutives.

La reprise du purin d'une ferme laitière ne génère pas de H₂S au niveau du réservoir, car normalement il n'y a pas de brassage; la reprise étant effectuée par une pompe sans agitation du purin. Toutefois, s'il y a agitation, des concentrations de 700 ppm ont été mesurées à la surface du purin. Lorsque la vidange du purin s'achève, des concentrations résiduelles de H₂S de 70 ppm ont été mesurées au fond de celui-ci, dues au barbotage du purin près de l'entrée du boyau d'aspiration. Descendre dans le purin à la fin de la vidange pour gratter le fond peut s'avérer dangereux pour le travailleur.

Parfois, les producteurs considèrent que le fumier solide est trop sec pour être épandu dans les champs. Dans ces circonstances, ils transfèrent une partie du purin vers la partie de l'abri où l'on retrouve le fumier solide. Cette opération favorise l'agitation du purin et peut générer des concentrations très élevées de H₂S, jusqu'à 1200 ppm, du côté du réservoir de fumier solide près de l'endroit du transfert du liquide.

Dans un cas particulier, soit une ferme spécialisée dans la croissance des veaux de lait où les déjections liquides ressemblent à celles des porcs, le lisier est entreposé dans un réservoir circulaire recouvert d'une toile amovible. L'agitation et la vidange du réservoir génèrent des concentrations de 430 ppm à la surface du lisier. Toutefois, de grandes parties de la toile touchent le lisier créant des obstacles à la libre circulation des gaz. Ainsi, des concentrations de 2300 ppm de H₂S ont été mesurées à la sortie du réservoir près de la toile. À ces concentrations, si un travailleur s'était tenu à cet endroit, il aurait immédiatement perdu conscience et serait probablement décédé.

DANGERS

Les dangers d'intoxication par les gaz de fumier, de lisier ou de purin sont réels. Les producteurs doivent être conscients que les activités d'agitation et de reprise de fumier et de lisier génèrent des gaz en quantité considérable et que cela représente un risque pour leur santé et leur sécurité.

L'information demeure sans aucun doute la première mesure préventive à effectuer. En effet, étant donné cette nouvelle tendance qui consiste à recouvrir les structures d'entreposage, les producteurs doivent être renseignés sur les risques liés à la vidange du réservoir. Il est primordial d'enclencher des campagnes d'information auprès des producteurs sur les risques liés à cette activité. La construction de ces structures d'entreposage nécessite une attention particulière pour une conception sécuritaire. Le MAPAQ a publié récemment un guide intitulé «Aménagement sécuritaire des abris à fumier», lequel aborde, en plus de la conception sécuritaire des structures d'entreposage, plusieurs règles de sécurité à mettre en place. On y traite notamment des méthodes de travail en espace clos. La lecture du document est conseillée pour tous les producteurs qui possèdent des structures, car de nombreuses lacunes ont été constatées même dans des constructions récentes.

RÈGLES DE SÉCURITÉ

Mettre en pratique de bonnes règles, cela constitue un autre volet essentiel de la prévention des

intoxications aux gaz de fumier et de lisier. Tout comme pour les installations, la gestion et la manipulation du fumier et du lisier exigent un souci constant de la santé et de la sécurité des personnes. Voici quelques mesures à mettre en application:

- ouvrir toutes les ouvertures au moins 30 minutes avant la reprise du fumier ou du purin;
- s'assurer que tous les dispositifs de sécurité et gardes de protection sont installés sur les équipements tels que pompes, wagons et citernes;
- ne jamais laisser des enfants ou des personnes non qualifiées à proximité des équipements pendant leur fonctionnement;
- se méfier de l'apparente solidité de la croûte qui se forme à la surface du tas de fumier et surtout ne pas s'y aventurer;
- ne pas descendre dans un purot, une fosse ou une préfosse sans utiliser un protocole d'entrée en espace clos comprenant notamment: la formation des travailleurs, le port d'un harnais relié à un mécanisme de levage, la surveillance par un autre travailleur, la ventilation du réservoir, la mesure des gaz et la protection respiratoire;
- se tenir loin des portes ou des ouvertures s'il y a agitation de liquide (transfert du purot vers le fumier solide, écoulement rapide de liquide, etc.);
- lors du transfert de liquide dans un purot, ne pas s'approcher de la zone voisine de la sortie du liquide du tuyau et réduire au maximum les éclaboussures en plongeant, si possible, la sortie du tuyau dans le liquide;
- inspecter périodiquement les clôtures et les autres dispositifs de protection contre les chutes pour s'assurer qu'ils sont en bon état et que les panneaux d'avertissement sont en place;
- placer une signalisation indiquant clairement le danger d'exposition à des gaz toxiques à chaque point d'accès de l'abri à fumier;
- ne jamais tenter un sauvetage sans assurer sa propre sécurité et faire appel aux pompiers;
- consulter sans tarder un médecin si vous craignez d'avoir été exposé à des niveaux élevés de gaz.

Collaboration spéciale: Michel Legris, hygiéniste du travail, Direction régionale de santé publique de la Capitale nationale et Centre de santé et de services sociaux de Québec-Sud; Pierrot Pépin, hygiéniste du travail, CLSC Rivières et Marées.



vos commentaires



2004-08-20



Planification laitière adéquate à la Ferme Bisman

En mars 2003, la production laitière de la Ferme Bisman, située à Saints-Anges, avait atteint une tolérance négative de 29 jours sur une possibilité maximale de retard de 30 jours accumulés (voir remarque 1). La production des vaches en lactation ne semblait pas permettre d'éviter l'atteinte d'une tolérance négative de 30 jours au cours des prochains mois. Sachant que ce maximum dépassé, la quantité de quota non produite n'est plus cumulative ou reportée, le propriétaire de la ferme, Normand Bisson, voulait restreindre la période de tolérance négative de 30 jours et, par conséquent, la perte inhérente de revenu laitier.

AMÉLIORATIONS SOUHAITÉES

En juin 2003, la tolérance négative maximale de 30 jours fut atteinte en raison de la perte de deux vaches laitières et d'un changement dans la ration alimentaire. Le producteur laitier voulait alors récupérer le plus rapidement possible la sous-production non reportée. Il entreprit spécifiquement une consultation sur le sujet avec un agent-conseil du PATLQ qui lui prodigue des services-conseils depuis 1975. Normand Bisson souhaitait régulariser et augmenter la production par une planification laitière afin d'assurer plus de constance dans la quantité de lait produite. Le producteur possédait tous les intrants pour satisfaire les besoins alimentaires accrus du troupeau. Il prévoyait aussi faire l'acquisition de vaches laitières de génétique supérieure.

RECOMMANDATION

Pour satisfaire les objectifs du client, l'agent-conseil du PATLQ a proposé à Normand Bisson l'achat de six vaches laitières à fort potentiel génétique. L'achat a été planifié comme suit: quatre sujets en avril et deux autres en septembre 2003. Ce fractionnement permettait au producteur de bien répartir sa production laitière, d'étaler ses paiements et de s'accorder le temps nécessaire pour se procurer des vaches de qualité supérieure à bon prix.

Deux autres possibilités avaient été étudiées avec le client pour remédier à sa situation, soit l'achat de six vaches laitières de qualité génétique moindre suivi de la revente de ces dernières, ou ne rien faire et attendre la surproduction du troupeau. Ces options étaient moins coûteuses, mais elles ne stabilisaient que temporairement la sous-production laitière. Par contre, le choix d'acheter six vaches laitières à fort potentiel

génétique permettait à la fois de régulariser les cycles de production, d'améliorer la qualité génétique du troupeau laitier et d'augmenter sa valeur commerciale. En outre, le revenu supplémentaire dégagé par la production laitière des vaches acquises, qui aurait été autrement perdu, permettait d'acquérir ces bêtes.

AMÉLIORATION DU REVENU D'EXPLOITATION

Des revenus supplémentaires ont été générés par l'augmentation de la production laitière pour un montant de 10 334\$: soit l'addition de la production des 4 vaches acquises en avril ($145,6 \text{ hl} \times 63,50\$/\text{hl} = 9246\$$) avec celle des 2 vaches acquises en septembre ($17,12 \text{ hl} \times 63,50\$/\text{hl} = 1088\$$). Si on soustrait de cela les revenus en moins de 726\$ (déduction de la paie de lait pour la quantité de lait produite par les six vaches: $162,72 \text{ hl} \times 4,46\$/\text{hl} = 726\$$) et les dépenses supplémentaires, soit l'augmentation des coûts d'alimentation (voir remarque 2) qui équivaut à 2535\$ ($162,72 \text{ hl} \times 15,58\$/\text{hl} = 2535\$$) et l'intérêt sur emprunt de 1134\$ ($16\,200\$ \times 7\% = 1134\$$), on obtient une amélioration du revenu d'exploitation en 2003, soit pour une année, de 5939\$. En soustrayant de cela les dépenses liées à la consultation, soit une heure à 40\$, la rentabilité du service-conseil pour 2003 est donc égale à 5899\$.

BÉNÉFICES TECHNICO-ÉCONOMIQUES

- Amélioration du revenu d'exploitation de 5899\$ après seulement six mois de lactation;
- Acquisition de vaches de qualité génétique supérieure pour seulement 2700\$ par sujet et ce, à même les revenus supplémentaires dégagés de l'augmentation de la production laitière (voir remarque 3);
- Récupération de la sous-production laitière et stabilisation de cette dernière;
- Amélioration à moindre coût de la qualité génétique du troupeau et augmentation de sa valeur commerciale.

TÉMOIGNAGE

Normand Bisson de la Ferme Bisman utilise les services-conseils du Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ) depuis 1975. À l'époque, le jeune producteur laitier étudiait en agriculture et voulait s'intégrer sur la ferme de ses parents: «Les professeurs nous vantaient les mérites du contrôle laitier et du service-conseil du PATLQ. Ils m'avaient alors convaincu de leur nécessité et j'en ai persuadé mes parents.» Après l'acquisition de la ferme familiale en 1981, Normand Bisson a continué à adhérer au PATLQ.

Avec les années, Normand Bisson a utilisé plusieurs services techniques (conseils individuels) et outils du PATLQ (banque de données, analyse en laboratoire et logiciel informatique): «Les heures les plus payantes sont celles que j'ai passées avec mon contrôleur laitier, c'est d'ailleurs un investissement. La rentabilité du service-conseil est là, je l'ai vue dès le début de mon adhésion au programme. À elle seule, la planification laitière paie les frais d'adhésion annuels par l'augmentation des revenus.»

La rentabilité, la rapidité de livraison des services-conseils, la disponibilité et la compétence des agents-conseils sont les principales raisons qui motivent Normand Bisson à adhérer année après année au PATLQ. Pour ce producteur, il est impensable de gérer une entreprise laitière sans une connaissance de ses résultats technico-économiques par le biais du contrôle laitier: «Ça prend des chiffres. Où peux-tu aller sans registre et comment peux-tu comparer ta performance? C'est avec ça que tu montes ton troupeau, sinon sur quels indices pourrais-tu te fier? D'ailleurs, sans l'utilisation des outils et des services-conseils du PATLQ, ainsi que du support et de l'aide de ma conjointe Hélène Binet, je ne serais plus en production.»

REMARQUES

Remarque 1: la tolérance négative est en lien avec le système de contingent provincial. Les fermes laitières du Québec ont la possibilité de prendre 10 jours d'avance et 30 jours de retard cumulés sur la quantité journalière autorisée de lait à produire. Au-delà de ces limites imposées, les entreprises ne peuvent plus reporter ou cumuler les quantités de lait non produites ou surproduites; les producteurs laitiers perdent alors la rémunération qui y est associée.

Remarque 2: cette valeur correspond au coût d'alimentation moyen du troupeau au cours des douze derniers mois de production. Le coût est élevé en raison de la remise en condition de chair du troupeau pendant la dernière année.

Remarque 3: sur une période de seulement cinq mois, le revenu récupéré par la planification laitière a permis de diminuer le coût d'achat moyen des vaches de 983\$ par sujet (revenu récupéré de 5899\$/6 vaches acquises). Ainsi, après remise de ce bénéfice, le coût d'achat moyen réel des vaches pour le producteur a seulement été de 1717\$ par sujet (coût d'achat de 2700\$-983\$ de revenu laitier récupéré par vache).

NOTE: l'exemple de la Ferme Bisman est un des 33 cas répertoriés dans une étude qui prouve hors de tout doute que consulter, c'est payant! Vous pouvez la consulter sur le site Internet du MAPAQ à l'adresse suivante: <http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/sites/r12/accueisc.htm>

COLLABORATION SPÉCIALE: Luc Larrivée, technicien agricole, Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec.

RÉFÉRENCE: Pelletier, Nadine. 2004. ÉTUDE COÛTS-BÉNÉFICES. Comité régional MAPAQ-UPA sur les services-conseils de la Chaudière-Appalaches. p. 138-141.



vos commentaires





DATE PARUTION	Conservation des ressources	ACCUEIL VISION
---------------	-----------------------------------	----------------

Cultiver, est-ce un jeu de loterie?

Donald Lemelin, ingénieur, conseiller régional en conservation des ressources

Est-il possible d'obtenir la récolte désirée sans risquer d'altérer la qualité de l'eau, du sol? Oui! Les connaissances actuelles nous permettent de ne rien laisser au hasard. Dans cette optique, le MAPAQ, avec le concours de partenaires du milieu, collabore avec la Ferme Cyr et frères inc. à la recherche de solutions aux problèmes d'érosion dans le maïs fourrager.

Nous vous invitons à venir observer dans cette entreprise le potentiel des plantes fourragères dans le contrôle de l'érosion. Vous en apprendrez un peu plus sur l'établissement d'une prairie dans un champ précédemment cultivé en maïs. Également, on traitera du sol et de ses propriétés lors de sa préparation.

Au menu, de la machinerie en action pour vous permettre d'en apprécier les capacités et les limites: Aerway, charrue, Off-Set, Sol Commandar et/ou rotobèche. L'activité aura lieu, beau temps, mauvais temps. Au plaisir de vous rencontrer le **16 septembre prochain**. C'est un rendez-vous, à la **Ferme Cyr & frères inc., 810, Route 269, Saint-Jacques-de-Leeds**.

HORAIRE DE LA JOURNÉE

10h Accueil

10h15 Mot de bienvenue

Éric Roy, technicien agricole, MAPAQ - Thetford Mines

10h25 Présentation de la ferme

Roger Cyr, copropriétaire, Ferme Cyr & frères inc.

10h35 L'importance de connaître son sol

Louis Robert, agronome, MAPAQ - Sainte-Marie

11h05 La préparation du sol, une décision judicieuse et réfléchie

Jean-Claude Lachance, agronome, MAPAQ - Montmagny

11h35 Projet Aerway

Alain Denault, agronome, Club Ferti-Conseil Rive-Sud

11h45 Témoignage de la ferme

Roger Cyr, copropriétaire, Ferme Cyr & frères inc.

12h Démonstration commentée de machinerie: Aerway, charrue, Off-Set, Sol Commandar et/ou rotobèche

12h30 Dîner - Cantine mobile sur place

13h30 Réduction de l'érosion dans le maïs fourrager

Donald Lemelin, ingénieur, MAPAQ - Sainte-Marie

13h45 De la recherche au champ: application de la technique de culture intercalaire

Denis Côté, IRDA

14h15 Les observations en saison; que s'est-il passé entre le semis et septembre?

Jean-Noël Couture, agronome, MAPAQ - Sainte-Marie

15h Des services à votre portée: les clubs agroenvironnementaux

Club agroenvironnemental Agro-Champ

15h10 Fin de la journée



vos commentaires



2004.08.20



Démonstration d'aires d'abreuvement

André Morin, technicien agricole

Le MAPAQ organise un après-midi de démonstration à la Ferme Bernier et frères inc., au 200, Chemin Lamartine Est, à L'Islet. Cette activité aura lieu le mardi 21 septembre 2004, de 13h30 à 16h: vous pourrez voir en fonction un système d'abreuvement au pâturage par gravité pour un troupeau de bovins de boucherie.

Il sera également question de régie de pâturage et il y aura présentation de différentes machineries de travail réduit du sol; leurs caractéristiques vous seront présentées et ces équipements n'auront plus de secrets pour vous.

Étant donné qu'à partir d'avril 2005 il sera interdit de laisser les animaux accéder aux cours d'eau, plusieurs d'entre vous devront apporter des changements en ce qui a trait à leurs pâturages. Cette activité vous permettra de planifier l'installation de sites d'abreuvement aux bons emplacements pour répondre aux besoins de vos animaux, et ceci dans le respect de la réglementation. Pour plus d'information, contactez André Morin, d.t.a. ou Jean Claude Lachance, agronome, du Centre de services de Montmagny au (418) 248-8901. Bienvenue!



vos commentaires



2004.08.20



Des tomates de serre plus productives

André Carrier, agronome, conseiller régional en serriculture

Depuis 18 mois, Les Serres R. Bergeron de Saint-Apollinaire font l'essai de nouveaux milieux de culture et pratiquent le greffage pour leurs tomates de serre avec beaucoup de succès car ils ont réussi à doubler leurs rendements! Cette entreprise, propriété de Louiselle Bergeron et de Jean-Luc Drouin, voulait améliorer ses rendements en tomates de serre. La méthode hydroponique utilisée, soit le NFT (nutrient film technique), commençait à démontrer plusieurs faiblesses ou lacunes. Il fallait trouver quelque chose qui favoriserait davantage la santé des racines.

UN PROJET EMBALLANT!

En discutant avec leurs conseillers, les exploitants décident de mettre l'accent sur des technologies qui favoriseront le maintien de racines fortes et en santé. L'utilisation de nouveaux milieux (substrats) de culture et le greffage des plants de tomates ont alors été privilégiés.

Les substrats essayés sont la **fibre de noix de coco** en sacs commerciaux et le **bran de scie** mis en pots. À cet effet, en 2003, 464 mètres carrés (m²) de serres en NFT, 1150 m² en fibre de noix de coco et 80 m² en bran de scie ont été comparés au système NFT original. Ce système n'est constitué que d'un filet de solution nutritive (eau et engrais) qui coule dans une gaine de plastique.

En 2004, l'essai est répété mais on a ajouté 600 m² en bran de scie. Le cultivar de tomate utilisé est *Rapsody* et le porte-greffe est *Beaufort*. La densité des plants a été augmentée en cours de culture par l'ajout d'une tige (drageon) à tous les 4 plants (bran de scie) et à tous les 5 plants (fibre de noix de coco et NFT).

RÉSULTATS

Commentaires généraux

La fibre de noix de coco est un substrat relativement facile à gérer; l'enracinement s'effectue vite et bien. Quant à lui, le bran de scie demande un peu plus d'attention pour le mouillage avant la transplantation et la régie quotidienne d'irrigation, particulièrement dans la première moitié de la saison où il n'est pas encore décomposé. Pour sa part, le NFT a connu plusieurs problèmes et ce, assez tôt en saison. Les pathologies des racines engendrent un affaiblissement des plants et cela les rend plus sensibles aux maladies et insectes.

Croissance et développement des plants

Les deux substrats ont donné des plants productifs et bien balancés. Par contre, les critères associés à la vigueur, comme la croissance hebdomadaire et la longueur des feuillettes, ont été plus prononcés dans la fibre de noix de coco. Le greffage a aussi eu le même effet dans chacun des substrats et a engendré plus de vigueur.

Il y a toutefois peu de différence entre les substrats greffés ou non, pour les critères associés à la production comme la nouaison, la récolte, etc. Les serres NFT ont toujours fait bande à part car elles ont vécu divers stress, surtout la dégradation du système racinaire. Pour le NFT, le greffage a vraiment exercé des effets positifs: plus de vigueur, une meilleure allure générale et des rendements supérieurs aux plants non greffés.

Rendements

La moyenne des rendements de l'entreprise au cours des 5 dernières années était de 25,7 kg/m². Les serres NFT (greffés et non greffés) ont produit un rendement global de 30,8 kg/m². Celles où l'on cultivait en fibre de noix de coco et en bran de scie (greffés ou non) ont donné globalement 47,4 kg/m² (ou 50% de plus que le NFT). Les plants en fibre de noix de coco ont produit légèrement plus que ceux en bran de scie. Mais, avec une régie de «fertigation» (fertilisation et irrigation) mieux adaptée, surtout dans la première moitié de la saison, le bran de scie aurait donné autant. Dans tous les cas, l'augmentation de la densité de plantation fut un facteur important d'amélioration des rendements sauf pour le NFT où les plants n'avaient pas la vigueur voulue pour nourrir une tige supplémentaire.

APPLICATIONS POSSIBLES POUR L'INDUSTRIE

Cet essai met en valeur plusieurs éléments qui peuvent permettre une augmentation des rendements:

- la fibre de noix de coco et le bran de scie (épinette et sapin) sont de bons substrats de culture;
- le bran de scie peut faire aussi bien pour beaucoup moins cher;
- lorsque les plants ont la vigueur voulue, il faut utiliser la lumière disponible en été; l'ajout d'une tige supplémentaire, à tous les 4 ou 5 plants, a permis d'augmenter d'autant les rendements, c'est-à-dire de 20 à 25%;
- le greffage est à retenir particulièrement pour ceux qui cultivent en NFT;
- de bons services-conseils, c'est payant!

Cet essai a bénéficié d'une aide financière de 10 000\$ du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du Programme sur la recherche appliquée en horticulture (PRAH).

ACCUEIL



[vos commentaires](#)

*Agriculture, Pêcheries
et Alimentation*

Québec



2004.08.20



DATE PARUTION	Production <u>bovine</u>	ACCUEIL VISION
---------------	-----------------------------	----------------

Femelles reproductrices désirées par VSC

Denis Brouillard, agronome, conseiller régional en productions animales

Voici l'essentiel d'un document publié par les Viandes sélectionnées des cantons qui précise la production de femelles reproductrices satisfaisant aux critères de cette filière de viandes.

CHOIX ET COMBINAISONS DE RACES

Les choix et combinaisons sont basés sur: les attentes du marché visé, les caractéristiques désirées de la viande, la complémentarité des races, la vigueur hybride optimale, l'éloignement génétique qui augmente l'avantage de l'hybridation, ainsi que l'avantage d'une caractéristique favorable en race pure qui s'exprime fortement dans l'hybride et augmente l'avantage économique de l'élevage.

HYBRIDE OU CROISÉE

L'hybride est issue de deux parents pur-sang. Ainsi, une F1 représente la 1^{re} génération et une F2 la 2^e génération. La croisée est issue de parents d'origine incertaine. Les codes de races concernées sont: AN (Angus noire), AR (Angus rouge), GV (Gelbvieh), HE (Hereford), SA (Salers), SH (Shorthorn) et SM (Simmental).

FEMELLE OPTIMALE, ACCEPTÉES ET TOLÉRÉES

Une hybride F1: GV x AN ou AN x GV dont le plus souvent, le père est Gelbvieh et la mère Angus noire, est la femelle considérée comme optimale. Les femelles acceptées sont les suivantes: Gelbvieh x Angus, Angus x Gelbvieh, Hereford x Angus, Angus x Hereford, Salers x Angus, Angus x Salers, Simmental x Angus, Angus x Simmental, Shorthorn x Angus et Angus x Shorthorn. Les femelles tolérées pour les deux prochaines années, c'est-à-dire en 2004 et 2005, sont les femelles croisées qui entreront dans les troupeaux des éleveurs VSC et qui auront reçu un avis

favorable du conseiller en élevage. Les compositions génétiques des femelles croisées tolérées (F2, F3 et F4) sont les suivantes: Gelbvieh x Angus, Hereford x Angus, Salers x Angus, Simmental x Angus et Shorthorn x Angus ainsi que leurs combinaisons réciproques.

STATURE, MUSCULATURE, DOCILITÉ ET COTE DE CHAIR

Toutes les femelles reproductrices utilisées par la filière VSC doivent: avoir une stature entre 6 et 7, atteindre un poids vif de 1250 à 1350 livres à l'âge adulte, démontrer une bonne musculature, faire preuve de docilité et avoir une cote de chair entre 3 et 4.

CRITÈRES À RESPECTER

Les fermes qui produisent des femelles pour les Viandes sélectionnées des cantons doivent: tenir un registre d'élevage; être inscrites ou s'inscrire et participer au PATBQ; accepter de fournir les données de leurs troupeaux au conseiller en élevage de VSC; certifier la composition génétique des femelles en 32^e pour les hybrides (F1) et les croisées; peser les veaux à la naissance en utilisant une balance ou un ruban *Calfscale*; pratiquer l'élevage conformément aux règles de l'art en termes de bien-être et de santé; manutentionner les bovins avec douceur; s'abstenir d'utiliser un aiguillon électrique; fournir des aliments et de l'eau d'excellente qualité; suivre un programme alimentaire élaboré ou approuvé par un agronome; s'abstenir d'administrer une ou des hormones de croissance aux femelles destinées à VSC; s'abstenir d'administrer un ou des antibiotiques comme facteur de croissance; suivre un protocole de vaccination, élaboré par un vétérinaire, pour tous les bovins de la ferme; vacciner contre le charbon; accepter la visite du conseiller en élevage de VSC et collaborer avec lui; offrir des taures certifiées gestantes tout en précisant la race du père du veau à naître ou offrir des génisses certifiées non gestantes.

De plus, les carcasses doivent atteindre un poids compris entre 720 et 780 livres avec un gras dorsal sans excès, réparti uniformément et de couleur blanche. La sélection des sujets à l'intérieur des races choisies doit être sévère, continue et disciplinée. Le processus de sélection doit inclure des outils de sélection tels des tests d'ADN pour découvrir les individus porteurs des gènes de tendreté supérieure dans un premier temps et d'efficacité alimentaire par après. Dans un avenir prévisible, il y a de bonnes chances que les bovins porteurs des gènes de tendreté soient privilégiés.



vos commentaires





Le périple du lisier de bovins

Hélène Bernard, ingénieure junior, conseillère en agroenvironnement

Regardons la réalité en face: d'après le REA, l'épandage de lisier de bovins devra se faire exclusivement à l'aide de rampes à partir du 1^{er} avril 2007. À plus court terme, les producteurs de lait qui reçoivent du lisier de porcs et les producteurs mixtes devront s'acheter une rampe d'épandage d'ici le 1^{er} avril 2005 parce qu'ils doivent respecter la même réglementation que les producteurs de porcs. En effet, d'après le ministère de l'Environnement, un lisier mélangé avec du lisier de porcs, même s'il contient majoritairement du lisier de bovins, est soumis à la même réglementation que le lisier de porcs. Différents messages sont véhiculés sur le terrain à propos de la faisabilité de faire passer du lisier de bovins dans les rampes. Afin de confondre les sceptiques, je vous propose de suivre le chemin parcouru par le lisier, depuis la fosse jusqu'au sol.

FOSSE

En sachant ce que contient le lisier, on peut prédire si l'épandage avec des rampes sera ardu. Ce que l'on retrouve dans la fosse dépend beaucoup de la régie du troupeau et de vos façons de faire; en ce sens, vous devriez vous poser quelques questions. Quelle quantité de litière est-ce que je mets sous les animaux? De quelle nature est cette litière : de la paille hachée ou non, du bran de scie ou autre? Les refus de foin proviennent-ils de balles carrées ou de balles rondes? L'ensilage est-il haché? Est-ce que les eaux de laiterie et de lavage vont dans la fosse? Comment est évacué le fumier (évacuateur souterrain, piston, montée de nettoyeur)? Lorsque vous aurez répondu à ces questions, rappelez-vous que, plus le lisier est épais et plus il contient de longs brins de foin ou de paille, plus il y a de chances que le lisier reste bloqué dans le distributeur ou ailleurs dans la rampe.

BRASSAGE ET REPRISE

Le brassage est très important. Il faut profiter de cette étape pour homogénéiser le lisier. Certaines pompes sont munies d'une tête déchiqueteuse et permettent de hacher les brins de foin ou de paille. Ainsi, l'eau emprisonnée dans la fibre est libérée, ce qui aide à liquéfier le lisier. L'ajout d'eau dans la fosse n'est pas une bonne solution, tant sur le plan économique qu'environnemental.

ÉPANDEUR ET RAMPE

Le lisier se trouve maintenant dans l'épandeur, prêt à se faire propulser par la turbine («impeller») qui se trouve à l'avant de la citerne. En général, le lisier emprunte un tuyau de 6 pouces jusqu'à la rampe. Une compagnie offre de remplacer ce tuyau par un autre de 8 pouces pour diminuer les risques de blocage. Le lisier arrive ensuite dans le distributeur, sauf dans le cas de certaines rampes où la distribution du lisier se fait dans un «tubing» à la base de la rampe. On peut comparer le distributeur à une chaudière qui se remplit et dont le trop-plein est acheminé dans quelques tuyaux. Le nombre de tuyaux est habituellement équivalent au nombre de sorties, sauf pour les rampes munies de pendillards doubles. Il est déconseillé d'utiliser des rampes à pendillards doubles pour épandre du lisier de bovins, car les longues fibres ont tendance à s'accumuler à l'intersection des deux pendillards. En général, les tuyaux que le lisier emprunte jusqu'aux sorties ont 3 à 4 pouces de diamètre, mais on voit aussi des rampes avec des tuyaux de 6 pouces.

Les problèmes de blocage surviennent souvent dans le distributeur puisque c'est à cet endroit qu'on rencontre la première restriction importante. Certaines compagnies munissent les distributeurs d'un petit moteur hydraulique qui fait tourner des contre-couteaux le long de l'entrée de chacun des tuyaux. Sans permettre de hacher tout le contenu du lisier, ce système permet de sectionner les brins de foin ou de paille qui obstruent les trous et qui pourraient les faire boucher complètement. Le diamètre des trous du distributeur est souvent 0,5 pouce plus petit que le diamètre des tuyaux; alors, si le lisier a passé l'étape du distributeur, il ne devrait pas rester coincé dans le tuyau. Cependant, s'il y a une restriction en bas du tuyau pour augmenter un peu la pression, il se peut que ce soit à cet endroit que le lisier bloque.

SOL

Ouf! Le lisier est rendu au sol, paré à se décomposer et à libérer tous ses éléments fertilisants. Ce n'est pas si pire finalement... Il suffit de se munir d'une rampe d'épandage qui comporte le moins de restrictions possibles et de porter une attention particulière au brassage.

Les rampes pleine terre sont les plus couramment utilisées pour l'épandage du lisier de bovins. Si vous optez pour une rampe à pendillards, assurez-vous que le lisier ne sèche pas en bandes sur le sol. Ne lésinez pas sur l'étalonnage de votre nouvelle rampe. Il y a plusieurs façons de contrôler la dose épandue. Il est primordial que vous sachiez comment en régler le débit et que vous fassiez des essais afin de trouver l'ajustement qui convient à votre propre système: tracteur – épandeur – rampe – lisier.



vos commentaires





Le PAA: utile et rentable pour développer son entreprise

Louis Robert, agronome

Le Plan d'accompagnement agroenvironnemental ou PAA est essentiellement un moyen que se donne le producteur pour planifier le développement de son entreprise à court et à long terme. Ceci, avec l'objectif d'améliorer sa rentabilité en minimisant les coûts et les impacts environnementaux.

LE PAA, C'EST

Au-delà des formalités administratives, le PAA est un document complet et concret préparé par l'agronome qui conseille l'entreprise. Idéalement, c'est celui ou celle qui a réalisé le PAEF et le bilan phosphore qui est le mieux placé pour produire ce nouveau document. Par exemple, il compilera les données propres à l'entreprise, procédera à la collecte des informations chez les partenaires et effectuera les constats terrain. Cette étape est essentielle: le producteur disposera d'un diagnostic précis de l'état de son entreprise en regard de tous les aspects légaux et réglementaires, ainsi qu'en ce qui concerne les «bonnes pratiques» agricoles. Donc, il y a certainement des éléments très positifs dans le PAA pour les producteurs.

UTILE ET RENTABLE...

Mais le côté le plus utile et nouveau de ce PAA demeure, selon moi, le plan d'action que dressera le producteur avec l'aide de ses conseillers. Le PAA inclura en effet, suite au diagnostic de l'entreprise, les différentes actions prévues à court, moyen et long terme pour atteindre les objectifs de conformité réglementaire, de productivité et de rentabilité. Bref, ce plan permettra de s'assurer que l'entreprise sera toujours en opération dans 10 ou 20 ans, probablement en meilleure santé financière et ce, sans impacts environnementaux majeurs. Cela suppose bien sûr que le producteur a déjà pris conscience du besoin de faire évoluer son entreprise, qu'il est d'accord avec le fait que certaines façons de faire doivent être changées. Mais du même coup, il réalisera que les solutions les mieux adaptées pour sa réalité ne sont pas toujours les plus compliquées.

Il ne peut y avoir d'agriculture durable sans entreprises agricoles prospères. Et nous savons maintenant, particulièrement depuis le banc d'essai de Saints-Anges, que les solutions aux problèmes soulevés par les

bilans de phosphore, autant que celles reliées à la protection des cours d'eau ou à l'augmentation de la productivité, sont à la portée de la main. Et souvent, elles ne coûtent pas aussi cher que les solutions radicales qui nous sont parfois proposées.

POUR LE PRODUCTEUR...

Voilà peut-être l'occasion pour le producteur de s'arrêter et de réfléchir sur le devenir de son entreprise. Pas seulement pour la saison qui vient, comme nous le faisons trop souvent, faute de temps, mais aussi à moyen et long terme. Il est très important pour le producteur impliqué dans cette démarche de pouvoir compter sur les connaissances et conseils de son agronome. Le ou la professionnelle qui a préparé le PAEF et le bilan phosphore de l'entreprise est la personne la mieux placée pour préparer le plan d'accompagnement. Ces agronomes pourront compter sur toute l'expertise disponible au MAPAQ, à tout moment en cours de route, particulièrement dans la recherche de solutions ou l'application de modifications aux pratiques de l'entreprise.

ET POUR DÉVELOPER SON ENTREPRISE

Avez-vous parfois l'impression que l'agriculture ne se développe pas toujours dans votre intérêt? J'imagine que vous ne comptez pas trop sur la politique pour corriger le tir: les vrais changements doivent commencer dans les pratiques agricoles des entreprises elles-mêmes. C'est cela qui amènera une orientation du développement en accord avec le type d'agriculture désiré par la société et par celle et ceux qui la font. Traditionnellement, et encore aujourd'hui, développer une entreprise agricole passait presque automatiquement par une augmentation du cheptel, des superficies cultivées ou encore les deux. Il faut remettre en question ce type de raisonnement. De plus en plus d'indications et d'études de rentabilité confirment que les entreprises présentant les bilans les plus positifs ne sont pas toujours les plus grosses. De plus, une expansion entraîne une surcharge de travail et un risque de perte sur le plan de la qualité de vie, sans compter l'administration additionnelle que cela peut engendrer.

Comme alternative viable, il faut résolument se tourner vers les moyens d'augmenter la marge par unité de production (dollars net par tête ou par hectare). Encore là, l'expérience des bancs d'essai a démontré les possibilités énormes d'améliorer la rentabilité sans hausser beaucoup les coûts de production et sans effectuer d'investissements majeurs. Mentionnons simplement, à titre d'exemple, le suivi des performances d'élevage, l'aménagement des bâtiments, la correction de la structure de sol, etc. Autant d'éléments ou d'avenues de solutions qui doivent être examinées dans l'accompagnement en agroenvironnement et qui se traduiront certainement par des actions prévues dans le PAA.



vos commentaires





DATE PARUTION	Conservation des ressources	ACCUEIL VISION
---------------	-----------------------------------	----------------

Programme Prime-Vert et pollution diffuse

Donald Lemelin, ingénieur, conseiller régional en conservation des ressources

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation renouvelle cette année pour les exploitations agricoles son programme d'aide financière Prime-Vert. Le volet 10 offre une assistance pour réduire la pollution diffuse.

Six types de travaux ou pratiques sont admissibles à une aide:

- le retrait des animaux des cours d'eau (aire d'abreuvement, clôture, conduites, etc.);
- les mesures de contrôle de l'érosion par l'aménagement d'ouvrages de conservation des sols (pour l'érosion en cours d'eau: protection des confluences, bande riveraine, etc. et pour l'érosion en champ: voie d'eau engazonnée, etc.);
- l'aménagement de haies brise-vent (implantation, achat d'arbres, de paillis plastiques, de tuteurs, etc.);
- l'amélioration de la lutte antiparasitaire (station météo reliée au réseau provincial);
- la gestion des puits (colmatage des puits non utilisés);
- les cultures de couvre-sol d'hiver (culture implantée après la récolte d'une culture en rang qui est enfouie ou détruite au printemps suivant).

L'aide financière couvre jusqu'à 70% des coûts admissibles pour un maximum de 30 000\$ par exploitation agricole, pour la durée du programme. L'aide accordée pour ce volet, depuis le 1^{er} avril 2001, est déduite du maximum précité. Pour ce qui est de la culture de couvre-sol d'hiver, l'aide est de 30\$ l'hectare.

La priorité que se donne le Ministère est d'aider les entreprises à devenir conformes d'un point de vue réglementaire. C'est ainsi que le retrait des animaux des cours d'eau et l'acquisition d'une rampe d'épandage sont les premières démarches que l'entreprise devra entreprendre si ces exigences s'appliquent à la ferme requérante.

Certains travaux, comme ceux en cours d'eau, sont sujets à des autorisations ou avis d'un ou de plusieurs intervenants comme: la municipalité, la MRC, le ministère de l'Environnement, le ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs, Agriculture et Agroalimentaire Canada ou Pêches et Océans Canada.

Le conseiller du MAPAQ guidera l'exploitation requérante dans ces démarches. Pour en savoir plus sur le volet 10 du programme Prime-Vert, consultez le personnel de votre centre de services du MAPAQ.



vos commentaires



2004-08-20



DATE PARUTION	Valeur ajoutée	ACCUEIL VISION
---------------	-------------------	----------------

Rendez-vous agroalimentaire Québec-Chaudière-Appalaches

Le 4 novembre prochain se tiendra la seconde édition du Rendez-vous agroalimentaire Québec-Chaudière-Appalaches, qui aura pour thème cette année la distribution alimentaire. Un mélange bien dosé de conférences, de témoignages et d'ateliers sectoriels (alcools, fromages, viandes et produits biologiques) qui permettra aux dirigeants de PME agroalimentaires de connaître les joueurs en cause, de choisir le mode de distribution approprié à leur entreprise et d'apprendre à négocier à leur avantage. Organisé par les tables agroalimentaires et les directions régionales du MAPAQ de la Chaudière-Appalaches et de Québec – Capitale-Nationale, le Rendez-vous se tiendra à Québec, à l'Hôtel Classique. C'est une occasion à ne pas manquer pour ceux et celles qui s'intéressent à la commercialisation des produits alimentaires, qu'ils soient producteurs, transformateurs, distributeurs, détaillants ou agents de développement du secteur agroalimentaire. La programmation détaillée sera disponible au début de septembre. Pour information, veuillez vous adresser à **Roger Lamontagne du MAPAQ (418-386-8121, poste 250) ou à Jean-Michel Bordron de la Table agroalimentaire Chaudière-Appalaches (418-837-9008, poste 243).**



vos commentaires

